

COMPTE-RENDU PLENIERE SPPPI ESTUAIRE ADOUR 04 décembre 2020

Les points de l'ordre du jour et les échanges sont repris ci-après de manière synthétique.

Participants à la réunion de l'assemblée plénière SPPPI Estuaire Adour

Présents en salle :

M. JONATHAN – Sous-Préfet de Bayonne.

M. BERGE – Conseiller Régional, Délégué Ports et aéroports, Président du Conseil portuaire, Région Nouvelle-Aquitaine.

Mme HARDOUIN – Adjointe à la transition écologique, solidaire et citoyenne, Ville de Bayonne, Conseillère communautaire, Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Mme NOGARO – Adjointe Développement économique, Économie Sociale et Solidaire, Commerce et Agriculture Vice-Présidente en charge de la Transition écologique, de l'agriculture et des déplacements, Vice-Présidente Communauté de communes Le Seignanx.

M. GONZALEZ – Maire, Ville de Boucau.

Mme DEQUEKER – Adjointe, Ville d'Anglet, Conseillère communautaire Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Mme GIBAUD-GENTILI – Directrice Parc écologique Izadia, Ville d'Anglet.

M. ARCOUET – Conseiller municipal délégué, Ville de Bayonne.

Mme WOULDSTRA – Collaboratrice gestion portuaire, Région Nouvelle-Aquitaine.

M. BIDART – Responsable Unité Police de l'eau Pays Basque, DDTM 64

M. JOUVE – Technicien, Ville de Tarnos.

M. LUSSON – Directeur, ALKION TERMINAL BAYONNE.

Mme CHOUPAY – Directrice Usine Tarnos, TIMAC AGRO.

M. KHAMMOUNI – Directeur Sud-Ouest, TIMAC AGRO.

M. LAJUSTICIA – Responsable Exploitation, CCI BAYONNE PAYS BASQUE.

M. De RECY – Capitaine d'Armement, CCI BAYONNE PAYS BASQUE.

Mme VIGNAC – Inspectrice, DREAL Nouvelle Aquitaine UD64.

M. DUBERT – Responsable Antenne Bayonne, DREAL Nouvelle Aquitaine UD64.

Mme LEUENBERGER – Représentante, CADE.

M. BOTELLA – Président, Association des Habitants du Quartier St Bernard.

M. VIDAL – Représentant, SOS Littoral Angloy.

M. BILHERE – Représentant, AMIC.

M. PUSSE – Représentant, ZIPADOUR.

M. LAPIERRE – Représentant, SEPANSO 40.

Présents à distance :

M. MABILLET – Adjoint Transition écologique, Mobilité, Participation citoyenne, Ville de Tarnos.

Mme COLIN – Directrice Transition Ecologique et Energétique, Communauté d'Agglomération Pays Basque.

M. LUTHEREAU - Chargé de mission Plan Climat Air Energie Territorial, Communauté d'Agglomération Pays Basque.

M. BERTRAND - Ingénieur Etudes Sanitaires, ARS NA DD64.

M. BEGUE – SDIS 40.

M. MARTY – Directeur Ports et Equipements, CCI BAYONNE PAYS BASQUE.

M. DRONEAU – Directeur, SOTRAMAB.

M. TERRASSE – Directeur des Ressources Humaines et Environnement, CELSA France.

M. LAGRABE - Adjoint Chef de groupement OUEST, SDIS 64.

M. BAYLE - Représentant SEPANSO 64 Sud Adour.

M. MORENO – Chargé de mission Environnement, SURFRIDER FOUNDATION.
M. MARTI – CADE.
M. ARDIACO – ADALA.

Excusés :

Mme DEPREZ-BOURDIER Sous-préfète Dax.
M. LANYOU, Secrétaire CFDT Chimie Energie Adour Pyrénées.
Mme DULIN, ARS 64.
Mme BAREILLE, Institution Adour.

Animation :

M. Valérie BEDERE – ECOSCOPE.

ORDRE DU JOUR

Proposition pour la Présidence

- Vote de l'assemblée plénière.

Assemblée générale de l'ASPPPI

- Présentation du rapport moral 2019 et vote.
- Présentation du rapport financier 2019 et vote.
- Bureau 2020.

Proposition pour la communication Etude de zone

- Constitution du groupe de travail en vue de la définition d'une stratégie collective.

Présentation du bilan annuel des dragages.

Présentation du bilan des rejets TIMAC AGRO.

Questions diverses

- Synthèse des demandes annexée à l'ordre du jour.

Ouverture de la séance

M. JONATHAN – Sous-Préfet de Bayonne

Je souhaite en premier lieu remercier la CCI Bayonne Pays Basque qui nous accueille dans ses locaux et qui nous permet d'avoir ce format un peu particulier, à la fois en présentiel et à distance. Nous espérons que tout se passera bien au niveau technique et notamment pour la participation à distance.

Je voudrais excuser Mme DEPREZ-BOURDIER, Sous-préfète de Dax, ainsi que M. LANYOU, CFDT Chimie Energie Adour Pyrénées.

Je remercie Mme BEDERE pour l'organisation de cette réunion ainsi que M. LAJUSTICIA pour la partie technique.

Proposition pour la présidence du SPPPI Estuaire de l'Adour**M. JONATHAN – Sous-Préfet de Bayonne**

Nous avons à renouveler la présidence du SPPPI suite aux élections municipales de 2020. Conformément aux statuts, la présidence est assurée par un membre du collège des collectivités territoriales.

L'arrêté inter préfectoral prévoit que les Préfets des Pyrénées-Atlantiques et des Landes nomment le Président sur proposition de l'assemblée générale. Il nous revient aujourd'hui de proposer aux deux préfets un nom issu du collège des collectivités territoriales.

Y a-t-il des candidatures ?

Mme Laurence HARDOUIN propose sa candidature à ce poste au titre de la CAPB. Aucune autre candidature n'est présentée.

Mme HARDOUIN

Je voudrais adresser, en premier lieu, une pensée à Mme THEBAUD, ayant travaillé avec elle en dehors du SPPPI en tant que militante. Je sais combien sa présidence a été de qualité. Je souhaite continuer dans la même lignée.

J'ai bien compris que cette instance est une instance de débat. Il est extrêmement important, en tant que Présidente, de continuer à permettre ce débat dans la transparence et la confiance mutuelle. Il est important que toutes les parties puissent échanger et exposer chacune leurs inquiétudes et leurs obligations. Enfin j'aimerais, durant cette mandature, sur un désir plus personnel, mieux faire connaître le SPPPI auprès des institutions. Nombre d'élus en ignorent l'existence ou bien ne savent pas à quoi il sert ou ce qu'on y fait. Je souhaiterais sensibiliser l'ensemble de mes collègues de la CAPB en leur faisant une présentation du SPPPI au printemps 2021 afin qu'ils connaissent le travail du SPPPI et l'importance de cette instance.

M. JONATHAN

Je témoigne des relations fructueuses de confiance et de travail avec Mme THEBAUD. Nous avons pu avancer sur plusieurs sujets.

Je propose de passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

La proposition est acceptée à l'unanimité des votes.

Je vous remercie et je propose à Mme HARDOUIN de venir nous rejoindre à la tribune, même si l'arrêté n'est pas encore signé.

Je vous félicite et je vous adresse tous nos vœux de réussite. Votre réussite sera notre réussite collective à la fois pour mieux faire connaître le SPPPI et mieux prendre en compte les questions de pollutions générées par les sites industriels et portuaires.

Assemblée générale de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour**Mme HARDOUIN – Présidente du SPPPI Estuaire de l'Adour**

Dans la mesure où je n'ai pas assisté aux travaux de 2019, je passe la parole à Mme BEDERE.

**Association
SPPPI Estuaire de l'Adour**

- Assemblée Générale de l'ASPPPI
 - Présentation du rapport moral
 - Présentation du rapport financier
 - Bureau de l'ASPPPI

**Rapport moral 2019**

Les travaux du SPPPI ont été répartis comme suit :

➤ Les réunions de préparation

La préparation des travaux et des réunions est assurée lors de rencontres avec la Présidente et/ou d'autres intervenants en lien avec les sujets traités.

En 2019, ces réunions se sont tenues les 3, 11, 15 et 28 janvier, 11 mars, 15 avril, 22 mai, 1er août, 4 septembre, 17 octobre, 29 octobre, 4 décembre, 19 décembre. Ces réunions ont été complétées par des échanges téléphoniques réguliers. Le 4 septembre une séance de travail a été organisée avec la DREAL NA UT64. Le 4 décembre une séance a été organisée avec M. Le Sous-préfet de Bayonne et la DREAL NA UT64.



Rapport moral 2019

Le bureau s'est réuni le 13 juin avec pour ordre du jour :

POINT SUR LES DOSSIERS PORTUAIRES

Etude de zone

Avancement de la campagne 2019

Station ATMO NA

Fonctionnement du SPPPI Estuaire de l'Adour

Bureau ASPPPI

Représentant Associations

Représentant Industriels

Poste de Trésorier



Rapport moral 2019

Sites industriels

LAMINOIRS DES LANDES Activités en cours et prévisionnelles

CELSA France Rapport Environnemental

Questions diverses

Sujets apportés par M. BOTELLA

Demandes de M. BAYLE

Observations de M. BILHERE

PREPARATION DE LA PLENIERE

Date à fixer : le 4/07 à 15h

Ordre du jour à fixer en fonction des débats préalables



Rapport moral 2019

En 2019, l'assemblée plénière a été réunie au cours de 3 réunions les 22 mars, 4 juillet et 12 décembre 2019.

Les sujets suivants ont été traités en plénière :

➤ Plénière du 22 mars 2019, les points suivants ont été traités :

Fonctionnement du SPPPI

AG de l'ASPPPI

Rapport moral

Rapport financier

Bureau de l'ASPPPI

Bilan du dragage 2018 – CCI Bayonne Pays Basque

Bilan des Alertes Nuisances 2018 – Mme THEBAUD

Questions diverses



Rapport moral 2019

➤ Plénière du 4 juillet 2019, les points suivants ont été traités :

Etude de zone

Avancement de la campagne 2019 et achèvement de l'étude

Mise en place des stations ATMO NA / CAPB

Fonctionnement du SPPPI Estuaire de l'Adour

Bureau ASPPPI

Représentant Associations

Représentant Industriels

Poste de Trésorier

Nouveaux équipements portuaires – Pascal MARTY



Rapport moral 2019

➤ Plénière du 4 juillet 2019, les points suivants ont été traités :

Sites industriels et portuaires

LAMINOIRS DES LANDES

Activités en cours et prévisionnelles - Inazio FACHADO

CELSA France

Bilan Environnemental Natacha MELQUIOT

Projet Laminier – Patrick GILET

Questions diverses

-Demande de M. BOTELLA : Principe d'une plénière sur le thème de l'impact des activités industrialo-portuaires sur la qualité de l'eau

-Demande de l'association SOS Littoral : Participation aux travaux du SPPPI Estuaire de l'Adour

-Demande de la SEPANSO 64 : Accès aux analyses des produits de dragage.



Rapport moral 2019

➤ Plénière du 10 décembre 2019, les points suivants ont été traités :

Présentation de l'ensemble des résultats définitifs de l'étude de zone – ANTEA Group et INERIS

Résultats de la première campagne – Bilan provisoire de l'étude ATMO/CAPB - CAPB

Questions diverses



Rapport moral 2019

En 2019, le Comité d'Orientation Stratégique, en charge du suivi de l'étude de zone s'est réuni le 29 octobre avec pour ordre du jour :

- Présentation de l'ensemble des résultats,
- Avis de l'INERIS sur les travaux réalisés et les résultats,
- Avis de l'ARS et de la DREAL,
- Questions/Réponses.

Le COS a ainsi préparé et validé les points à traiter lors de la plénière suivante consacrée à l'achèvement la clôture de l'étude de zone.



Rapport moral 2019

En 2019, le SPPPI a assuré l'animation et le secrétariat de :

La CSS de CELSA France le 12 novembre 2019 :

Mise en place de la CSS

Avancement du projet de laminoir

Programmation et nature des travaux

Questions diverses



Rapport moral 2019

La CSS d'ALKION TERMINAL le 22 novembre 2019 :

Bilan des activités du site pour l'année 2019 :

Présentation des actions réalisées pour la prévention des risques

Bilan du système de gestion de la sécurité

Compte rendu des incidents et accidents

Programme de réduction des risques

Projets de modifications et d'amélioration des installations

Bilan des inspections (DREAL)

Questions diverses



Rapport moral 2019

En 2019, 5 groupes ont été organisés pour des visites des sites portuaires les 17 et 23 mai 2019.

Planification des visites/groupes

Le 17/05

9h Groupe 1 ALKION

9h Groupe 2 TIMAC AGRO

9h Groupe 3 ADISSEO

11h15 Groupe 1 TIMAC AGRO

11h15 Groupe 3 ALKION

11h15 Groupe 2 ADISSEO

15h Groupe 1 ADISSEO

15h Groupe 2 ALKION

15h Groupe 3 TIMAC AGRO



Rapport moral 2019

En 2019, 5 groupes ont été organisés pour des visites des sites portuaires les 17 et 23 mai 2019.

Planification des visites/groupes

Le 23/05

9h30 Groupe 4 CELSA France

9h30 Groupe 5 Port de Bayonne

14h30 Groupe 4 Port de Bayonne

14h30 Groupe 5 CELSA France



Rapport moral 2019

En 2019, de nouveaux membres ont intégré les instances du SPPPI Estuaire de l'Adour, générant des mises à jour des fichiers et du site internet. Des pages obsolètes ont été nettoyées.

Les comptes rendus des plénières avec les documents associés ont été mis en ligne.

3 communiqués émanant des industriels et de l'Etat ont été mis en ligne et l'information diffusée :

Communiqué Exercice ORSEC maritime 26/03/2019

Communiqué ALKION du 9/03/2019

Communiqué CELSA FRANCE du 11/09/2019

Mme HARDOUIN

Avez-vous des questions sur le rapport moral ?

Mme LEUENBERGER

Je souhaiterais être informée des propositions de visites de sites.

Mme DEQUEKER

Je fais part de mon désappointement et mon mécontentement, comme je l'ai fait en bureau. Notre dernière plénière a eu lieu en décembre 2019. Je trouve déplorable que depuis un an on n'ait eu aucune nouvelle du SPPPI même en visio y compris dans le contexte compliqué. Je trouve ça absolument déplorable.

On va devoir se positionner sur une étude un an après sans s'être vu. C'est un peu prétentieux.

Mme BEDERE

Je peux simplement dire ce que j'ai dit en bureau. Le SPPPI a continué de fonctionner jusqu'aux élections au travers de réunions régulières avec la Présidente, et tout au long de l'année par des contacts réguliers avec les industriels, la DREAL, la Sous-préfecture et l'ARS. La réalisation de la procédure Alerte Nuisances, les appels de fonds et le suivi comptable ont également été réalisés. Toutes les personnes concernées sont au courant puisqu'elles ont reçu les alertes et les courriers correspondants à ces sujets.

Informations complémentaires ajoutées au CR :

➔ Plus de **500 mails adressés** par ECOSCOPE à un membre ou plus entre le 1/01/2020 et le bureau du 12/11/2020 dont la moitié portant sur des alertes Nuisances donc adressés à tous les membres du Bureau.

➔ Environ 280 traitements d'alertes avec potentiellement 5 à 8 réponses des industriels, mise en ligne, traitement excel et bilan.

➔ Pendant le confinement :

- 2 mails du 14/04/2020 puis du 15/05/2020 adressés à tous les membres du Bureau du SPPPI portant sur le Bilan des alertes Nuisances au 1^{er} trimestre 2020 ainsi que le diaporama portant sur les éléments préparatoires à l'Assemblée Générale de l'ASPPPI.
- Aucune demande spécifique pour une réunion en visioconférence.
- Aucune avancée transmise par les membres nécessitant de réunir le Bureau.

➔ Suite aux élections, désignation progressive, de juin à octobre, des élus, représentants au sein du Bureau du SPPPI.

Mme HARDOUIN

Je sou mets au vote le Rapport moral 2019 de l'Association SPPPI Estuaire de l'Adour.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Le rapport moral 2019 est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec le Rapport financier.



Rapport financier 2019

➤ Le budget 2019 de l'ASPPPI est constitué par des ressources constantes

ETAT	10000 €
REGION NA	10000 €
CAPB	7000 €
CCI BAYONNE PAYS BASQUE	5000 €
Communauté de Communes Le Seignanx	3600 €
PORT BAYONNE AVENIR	4000 €
ALKION + CELSA France + TIMAC AGRO	6000 €
CAPB ETUDE DE ZONE	14700 €

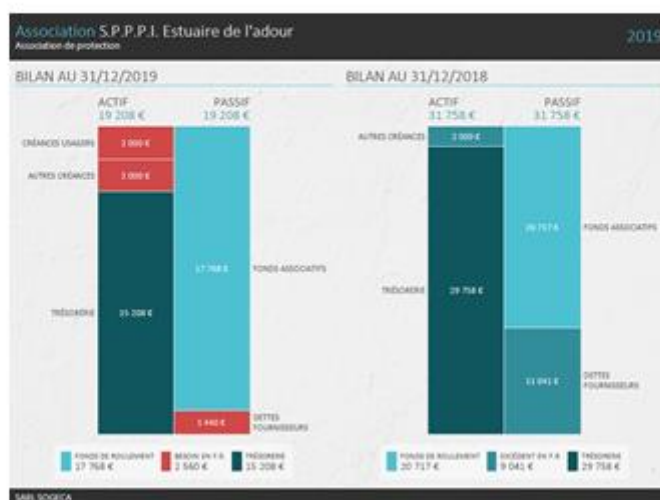
➤ Les dépenses 2019 sont constituées de :

➤ Dépenses courantes

ECOSCOPE	34560 €
SOGECA	1440 €
REZO 21	220,5 €
EDZ	26988 €
Frais divers	39,6 €



Rapport financier 2019





Rapport financier 2019

Association S.P.P.P.I. Estuaire de l'Adour Association de protection				2019
ACTIVITÉ GLOBALE				
	2019	2018		Evolution
Ressources associatives	50 300 €	92 124 €		-45,4%
Prestations vendues	10 000 €	10 000 €		0%
Produits de fonctionnement	60 300 €	102 124 €		-41%
Les subventions de fonctionnement attribuées en 2019 se répartissent de la façon suivante :				
Total 2 272,40 € • Etat 10 € • Région 10 € • Agglomération de l'Adour 1 140 € • Communauté des communes du Ségouin 1 010 € • CC de Béarnais Pays Basque 1 010 € • Industriels 10 €				
Total attribué de zone : 14 700 €				
SARL SOGECA				

Les 2 dernières diapositives font état du suivi des comptes par la société SOGECA. On remarque notamment des différences dues aux encaissements et dépenses décalées de l'étude de zone et aux versements parfois décalés également des contributeurs au fonctionnement du SPPPI. Par exemple, la Région verse 80% de la subvention de l'année n en n puis 20% en n+1.

Mme HARDOUIN

Avez-vous des questions sur le rapport financier ?

Donc je sou mets au vote le Rapport financier 2019 de l'Association SPPPI Estuaire de l'Adour.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Le rapport financier 2019 est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec le Bureau.

Les membres du Bureau en 2020 avant les élections municipales étaient les suivants :



Bureau 2020

Présidente : Marie-Ange THEBAUD - Elue de Boucau et Conseillère Communautaire CAPB (jusqu'aux élections)

Secrétaire : Michel BOTELLA – Président de l'Association des Habitants du quartier St Bernard à Bayonne

Trésorier : Xavier GUIHARD– Président de Port Bayonne Avenir

Collège des collectivités territoriales

- Tarnos
- Boucau
- Bayonne
- Anglet
- CAPB
- Communauté de Communes Le Seignanx
- Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques
- Conseil Régional Nouvelle -Aquitaine



Bureau 2020

Collège des associations, usagers et personnalités qualifiées

- Michel BOTELLA - Association des Habitants du quartier St Bernard à Bayonne
- Christiane LOYCE - Association IDEAL
- Aymeric BAYLE - Association SEPANSO 64

Collège des Industriels

- Xavier GUIHARD - Président Port Bayonne Avenir
- Fabien LUSSON – ALKION TERMINAL
- Pascal MARTY - CCI BAYONNE PAYS BASQUE

Communication sur l'étude de zone**M. JONATHAN – Sous-Préfet de Bayonne**

M. JONATHAN

J'exprime une proposition commune d'une méthode de travail que nous avons concertée au sein du Bureau. Il s'agit de

L'étude de zone, portée par le SPPPI, qui s'est déroulée sur plusieurs années, a été clôturée au cours de l'assemblée plénière du 10 décembre 2019.

Nous disposons d'une somme d'informations techniques auxquelles il faut apporter des éléments intelligibles à nos concitoyens. Il y a un travail de pédagogie à réaliser de transformation de ces informations techniques en informations synthétiques, complètes et diffusables. Il s'agit de définir une véritable stratégie de communication avec des contenus, des cibles et des moyens à déterminer. C'est un travail à mener avec l'ensemble des parties prenantes, élus, associations, services de l'Etat. Nous formulons la proposition de la création d'un groupe de travail représentatif de l'assemblée plénière du SPPPI avec deux représentants par collège.

Mme BEDERE

A la création du COS qui a suivi l'étude de zone, nous avons fait appel au volontariat. Lors des premiers échanges avec les nouveaux élus membres du SPPPI, j'ai pu enregistrer une demande de participation de l'ensemble des collectivités à ce groupe de travail. On peut proposer aux volontaires de se manifester pour leur participation à ce groupe de travail.

M. JONATHAN

Cela impliquera une obligation morale de la part de ceux qui s'engagent de s'inscrire dans la durée et de rendre compte à leur collège de l'avancement des travaux. Je propose une production pour la fin du premier semestre 2021. En fonction du calendrier électoral, la communication pourra avoir lieu au début de l'été.

M. BERGE

Au titre de la Région, nous participerons au groupe de travail sur la communication. Il me semble particulièrement important, comme le soulignait la Présidente, de profiter des résultats de l'étude de zone pour avoir des présentations au sein des assemblées délibérantes du territoire du Port pour informer l'ensemble des élus.

M. BOTELLA

Nous attendons l'appréciation de Santé Publique France saisi par l'ARS. (Rappel : la surconcentration en plomb dont 9 prélèvements supérieurs au seuil de vigilance de 100 mg/kg MS, 3 prélèvements supérieurs au seuil d'intervention de 300 mg/kg MS (seuil fixé par HCSP 2014) et une concentration maximum de 1100 mg/kg MS, des valeurs d'alerte sur arsenic (2 prélèvements à 26 et 39 mg/kg MS) et manganèse présent dans tous les prélèvements d'un minimum de 160 mg/kg MS et maximum de 4200 mg/kg MS).

Nous avons également proposé que soient prises en compte les retombées de dioxine, furanes, PCB/PCT issus des rejets de l'aciérie dans le cadre de la campagne CAPB/ATMO NA en prolongement de l'EDZ ainsi que la qualité chimique des embruns, dont la concentration la plus importante en particules fines (PM) est apparue sur le capteur d'Ondres / EDZ.

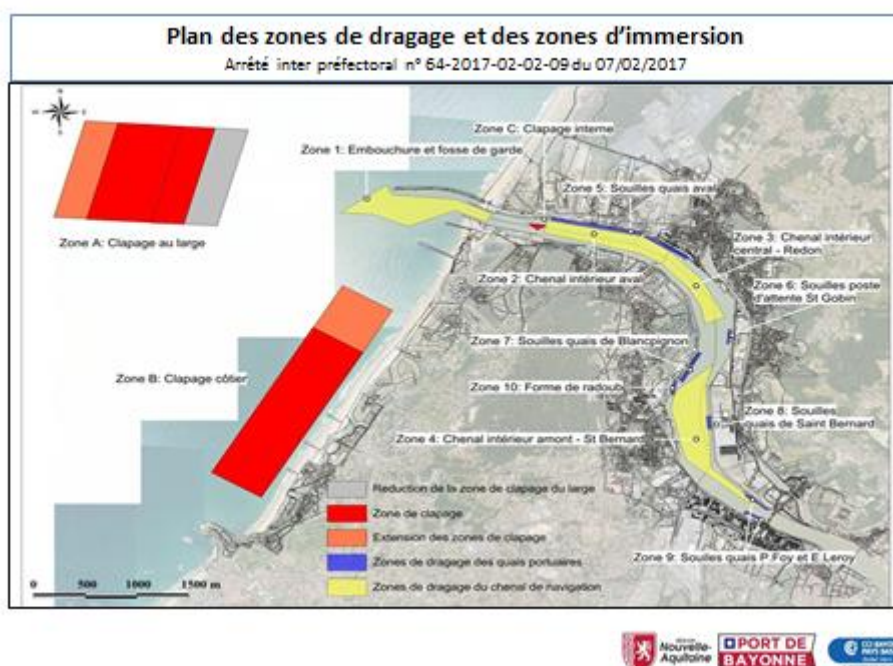
M. BERTRAND

En 2020, l'ARS a été mobilisée par la gestion de la crise sanitaire. Les travaux prévus suite à l'étude de zone ont été menés malgré tout. De mon côté, les documents sont prêts. Le problème se pose au niveau de la consultation des services régionaux qui sont monopolisés à 100% sur la gestion de crise. Je les relance régulièrement. Je suis moi-même à 50% sur la gestion COVID. Je suis le premier désolé que cela n'ait pas pu avancer plus que ça en 2020. Toutefois, nous restons en veille et espérons pouvoir avancer début 2021.

Présentation du bilan annuel des dragages

M. De RECY – Capitaine d'armement CCI BAYONNE PAYS BASQUE

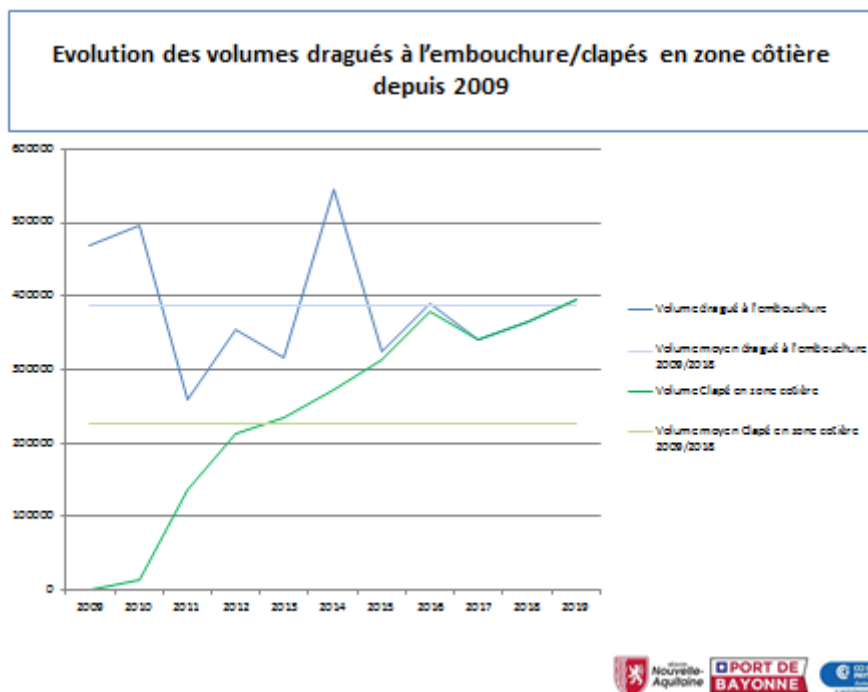
- ❖ Plan des zones de dragage et des zones d'immersion.
- ❖ Volumes dragués/clapés en 2019.
- ❖ Comparaison des résultats 2019 avec ceux de la période 2009/2018.
 - Evolution des volumes dragués à l'embouchure/clapés en zone côtière.
 - Evolution du volume total dragué et de la répartition par zone de clapage.
 - Evolution du volume total dragué à Saint Bernard et dans la souille du quai Saint Bernard.
- ❖ Bilan de l'année 2019 face à l'intérêt technique d'avoir une drague à demeure pour le port de Bayonne.
- ❖ Evolution des fonds de la zone côtière depuis le décembre 2018.
- ❖ Suivis environnementaux des opérations de dragage et d'immersion.
- ❖ Perspectives 2020.
- ❖ Bilan financier activité dragage et remorquage 2014, 2016, 2017, 2018 et 2019.



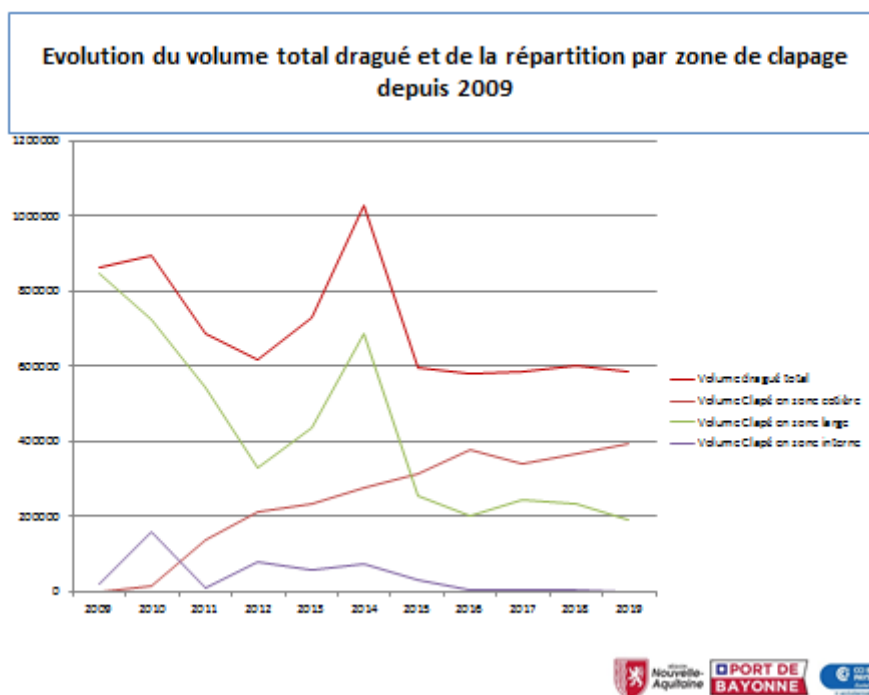
Volumes dragués et clapés en 2019

	Volumes dragués		Volumes clapés	
Sable	Embouchure	394 194m³	Zone côtière	394 194 m³
			soit	100%
			Zone du large	0 m³
Vases	Chenaux intérieurs et souilles	192 013 m³	Zone du large	192 013 m³
			Zone interne	0 m³
	Total	586 207 m³	Total	586 207 m³

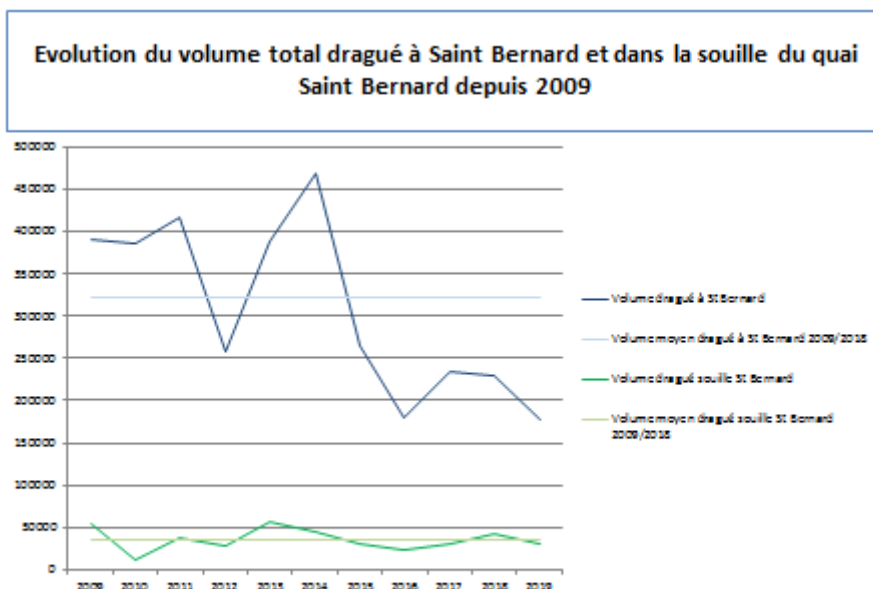
Remarque : 1^{ère} année où la zone interne n'est pas clapée. Elle est utilisée dans certaines conditions de fonds de la zone St Bernard et avec de mauvaises conditions météo après autorisation de la police de l'eau.



100% des sables ont été clapés depuis 2017 grâce à la drague à demeure.



Stabilisation autour de 600 000 m³ dragués annuellement = volume d'équilibre.



St Bernard = Zone de forte sédimentation.

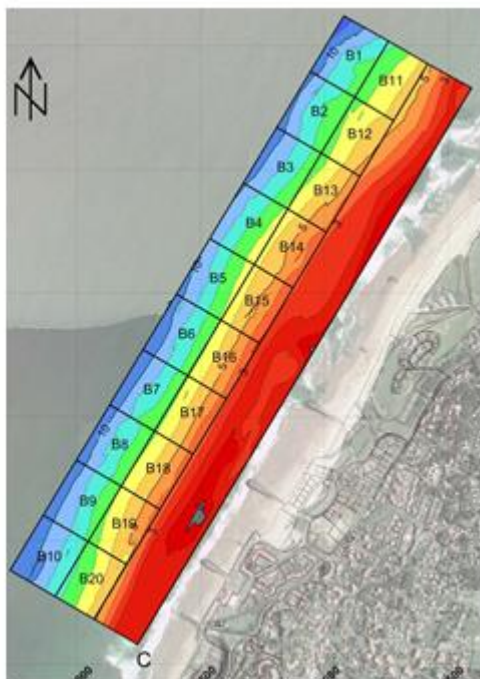
Bilan de l'année 2019 face à l'intérêt technique d'avoir une drague à demeure pour le port de Bayonne	
Intérêt	Bilan 2019
- Adapter les périodes de dragage à l'embouchure pour permettre le clapage côtier. - Diminution des volumes dragués. - Diminution des volumes clapés en zone interne. - Accès des navires de 20 000 tonnes 365 jours par an. - retombées économique locales liées aux dépenses de dragage	100 % des sables clapés, 394 000 m³ contre 226 000 m³ en moyenne entre 2009 et 2018. 586 000 m³ contre en moyenne 717 000 m³. 0 m³ contre 40 000 m³ en moyenne . - Aucune limitation de tirant d'eau d'accès en 2019. 1,67M€/an de budget de fonctionnement



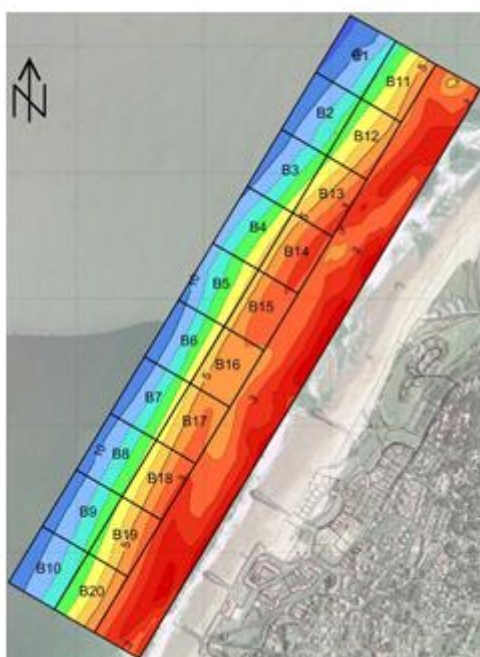
Bathymétrie = cartographie des fonds (mesure des profondeurs). Niveau 0 = basse mer le plus bas. Plus c'est rouge moins il y a d'eau. Plus c'est bleu plus il y a d'eau.

Mme DEQUEKER

Les numéros correspondent à des casiers définis par arrêté préfectoral.

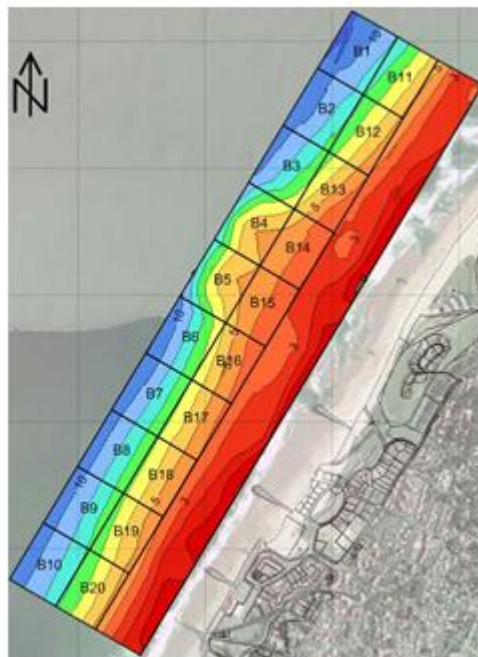


- Bathymétrie de la zone côtière effectuée le 07/12/2018



- Bathymétrie de la zone côtière effectuée le 26/03/2019

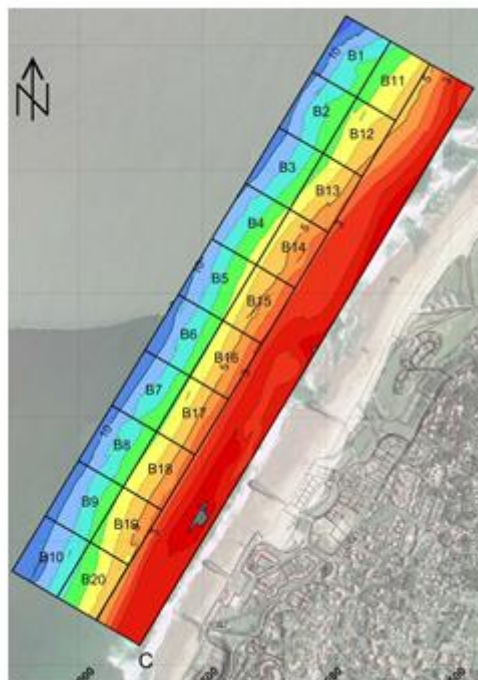




- Bathymétrie de la zone côtière effectuée le 22/10/2019



On voit bien les effets du clapage sur la bathymétrie d'octobre 2019 avec une diminution des fonds et une amélioration des petits fonds.



- Bathymétrie de la zone côtière effectuée le 22/10/2019
- Volumes clapés en 2019:
 - B1, 17 739m³
 - B2, 12 671m³
 - B4, 168 627 m³
 - B5, 154 752 m³
 - B11, 10 430 m³
 - B12, 10 550 m³
 - B14, 8 269 m³
 - B15, 11 155 m³
- Total 394 194 m³



Suivis environnementaux des opérations de dragage et d'immersion

- ❖ Suivi bathymétrique mensuel des zones de dragage et semestriel des zones de clapage
- ❖ Suivi semestriel de la granulométrie et de la qualité chimique des sédiments au niveau des zones draguées au cours du semestre suivant. Au total 22 stations comprenant 66 points de prélèvement
- ❖ Suivi des invertébrés macrobenthiques sur les zones de clapage et de dragage



Les suivis sont réalisés par la Région et CASAGEC Ingénierie.

Perspectives 2020

- Poursuivre le dragage en appliquant ce nouvel arrêté et en répondant aux différentes demandes en matière de suivis et d'études.
- Effectuer une étude sur la le retraitement des sédiments à terre.
- Présenter mensuellement au public les opérations de dragage à travers le site internet du port de Bayonne et annuellement aux associations par le biais d'une présentation au S3PI et au SAGE.
- Poursuivre les clapages côtiers afin de préserver le trait de côte en concentrant les clapages sur les zones B4, B5, B14 et B15 (Plage de Corsaires et de la Madrague)

M. BILHERE

On constate une nette amélioration des plages sur le littoral anglois, pour les petits fonds, essentiellement sur la partie Sud. En revanche, sur la partie Nord, notamment la plage des Cavaliers, on a toujours le même shore break (marche brutale). N'est-il pas possible de porter un effort sur les casiers Nord ?

M. De RECY

Un effort sur les casiers Nord a été réalisé de 2016 à 2018 avec plus d'1.5 millions de m³ clapés sur les zones les plus Nord. Ces casiers étant positionnés au Sud de la plage des Cavaliers. Le choix des zones de clapage est opéré par la commune, la CAPB et sur conseil de CASAGEC Ingénierie.

M. MARTI

Est-il envisageable d'avoir une étude bathymétrique de la partie Nord au-delà de la digue Nord c'est-à-dire sur Tarnos pour avoir des éléments de comparaison avec ce qui se passe au Sud sur Anglet.

Concernant le suivi environnemental et chimique, quelle est la méthodologie appliquée pour ces prélèvements, et quels en sont les résultats ?

Quels sont les données concernant les invertébrés ?

Quel est le travail sur les sédiments à terre ?

M. De RECY

Je n'ai pas de base bathymétrique de la zone au Nord de l'Adour. Je ne sais pas si la Région réalise des relevés de cette zone. Nos obligations portent sur les zones de dragage, de clapage et de la zone portuaire.

Mme DEQUEKER

La convention tripartite pour ces travaux n'inclut pas la Ville de Tarnos.

M. De RECY

Le suivi ne dépend pas de la convention. Notre arrêté préfectoral nous impose un suivi des zones de clapage. Si on clapait devant les plages de Tarnos, on aurait à y faire un suivi bathymétrique.

M. BERGE

Il faut se rappeler que l'estuaire de l'Adour est un estuaire artificiel. Les constructions ont eu un impact sur les mouvements sédimentaires et notamment l'effet de chasse qui a conduit à mettre en place les dragages-clapages.

Concernant l'étude des sédiments, on est en train d'anticiper une possible évolution de la réglementation qui pourrait interdire le clapage des vases au large avec une obligation de les traiter à terre.

Toutes les études sont publiques donc à votre disposition.

M. De RECY

Pour entrer dans le détail, l'étude sur le retraitement à terre des sédiments pollués est en lien avec la loi pour l'économie bleue qui, à compter de 2025, n'autorisera plus le clapage des sédiments dits pollués. On entend par sédiments tout ce qui est au fond (sables et vases). L'Etat a engagé une réflexion pour définir des seuils de pollution en lien avec cette loi. Les seuils ne sont pas connus.

Les analyses actuelles sont effectuées en accord avec les prescriptions de GEODE.

L'étude permet d'évaluer le coût de retraitement à terre des sédiments et d'envisager des méthodes.

Tous les résultats d'analyses sont transmis à la DDTM64. Vous avez la possibilité d'en demander le détail au service de la police de l'eau à Bayonne.

M. BOTELLA

Lors dernière plénière, M. BAYLE avait soulevé des questions techniques. Il faut rappeler que St Bernard a toujours été une île où l'Adour avait décidé de déposer des sédiments.

La décision de la combler a eu des conséquences importantes avec des travaux en plein site Natura 2000. C'est l'occasion de redemander, au nom de la SEPANSO, un COPIL Adour pour prendre en considération la notion d'Habitat et des conséquences des travaux sur l'Estuaire.

Nous avons fait part à la CCI du constat de pollution aux HAP notamment à proximité du quai St Bernard. Le fluorène et l'acénaphène sont les hydrocarbures qui reviennent le plus fréquemment lors de ces dépassements du seuil N1. Quelles explications sur l'origine de ces polluants peuvent-elles être apportées ?

D'autre part il me semble qu'une présentation environnementale globale qui tienne compte de la qualité de l'eau, de la biomasse, du CR du Comité scientifique devrait compléter le rapport de la CCI / Région.

En ce sens, je demande à Monsieur le Sous-Préfet qu'un COPIL Natura 2000 Adour soit organisé sur ces points.

Draguer pour l'économie du Port mais avec quelles conséquences environnementales et sur la biomasse. Ces éléments n'apparaissent pas dans le rapport. Il me semble que vous avez la responsabilité de reprendre ces éléments Natura 2000 ainsi que les préoccupations environnementales et sur la biomasse.

M. JONATHAN

S'agissant de Natura 2000, je prends en compte votre demande. Je n'ai pas d'éléments de réponse à vous apporter en séance. Je ferai le point avec les services sur ce sujet.

M. BAYLE

Le SPPPI s'occupe de prévention des pollutions industrielles. Le dragage fait l'objet de tests et on n'a aucune information sur les résultats dans le bilan qui est présenté. Je suis étonné que dans cette institution on n'ait aucune valeur alors que les résultats sont transmis à la DDTM. Je me demande donc si c'est à la DDTM de venir présenter ces données ou au Port de Bayonne de le faire. Mais il me semble évident que de les lire tous ensemble permettrait d'avancer dans la prévention des pollutions qui nous réunit aujourd'hui.

M. JONATHAN

J'entends tout à fait votre demande qui me paraît fondée. La DDTM n'a pas le monopole de la diffusion. Il convient qu'on les communique et que la police de l'eau partage son analyse sur ces données en séance du SPPPI.

M. BERGE

En tant qu'autorité portuaire, la Région est tout à fait favorable à la présentation de ces données le plus rapidement possible.

Juste une petite correction, on est là en SPPPI pour éviter qu'il y ait des pollutions mais pas pour les contrôler. Nous avons la responsabilité de gérer des dépollutions historiques tout en nous assurant que les activités actuelles ne polluent pas.

M. BILHERE

On ne doit pas se cacher derrière les pollutions historiques pour nier les pollutions actuelles. Il existe en 2020 d'énormes pollutions, sur le bruit, l'eau et l'air, produites actuellement.

M. BERGE

Il faut faire la différence entre pollutions et nuisances. Il y a des seuils. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de nuisances. Si on parle de qualité de l'eau, bon nombre des pollutions ne sont

pas liées au Port mais aux activités de la ville et notamment les problématiques des stations de traitement des eaux usées.

Je n'ai aucun problème pour qu'on aborde tous les dossiers. C'est pour ça que cet organe existe. On connaît l'expertise notamment de M. BOTELLA pour produire des chiffres précis. Il faut aussi utiliser du vocabulaire précis pour qualifier les situations.

Nous devons continuer à lutter contre les nuisances. Par contre, si on parle de pollution, il faut parler de pollutions avérées avec une origine identifiée.

M. JONATHAN

Nous avons mené collectivement une étude de zone. L'intérêt est d'objectiver le débat, de le rationaliser. On ne peut pas continuer à tenir des propos sans que chacun d'entre nous ait bien appréhendé et assimilé les connaissances fournies par l'étude de zone et ses conclusions. Je rappelle que le volet 4 avait conduit à considérer que les pollutions constatées ne nécessitaient pas de réaliser l'évaluation des risques sanitaires. En dépit de ces conclusions des experts, nous avons pris la décision politique de mener cette évaluation pour garantir un maximum de transparence sur ce sujet. Elle a abouti à la conclusion que nous connaissons. Il est extrêmement important que nos travaux et les débats que nous menons, intègrent l'amélioration des connaissances acquises.

Je rappellerai ensuite qu'un certain nombre de sites industriels, parce qu'ils sont potentiellement générateurs de pollution, en cas de dysfonctionnements, ou qu'ils sont générateurs de nuisances, du fait de leur fonctionnement, sont soumis à des règles strictes, réglementation ICPE contrôlée par la DREAL.

Il y a des nuisances générées de par le fonctionnement intrinsèque des installations industrielles et portuaires que l'on cherche à réduire notamment par l'amélioration des connaissances (cf campagne ATMO).

M. BILHERE

Je ne vous suis pas sur l'affirmation du respect des normes. J'y reviendrai au moment des questions diverses avec des faits.

M. MARTY

On avait déjà évoqué la transmission des données concernant le dragage. Il nous paraissait dangereux de diffuser des données brutes dans la nature. Ce sont des données techniques multiples et très nombreuses. C'est pour cette raison que l'on préférerait qu'elles soient transmises avec l'analyse de la police de l'eau, experte sur le sujet.

Mme HARDOUIN

Il est très important qu'il y ait ces échanges et que l'on puisse tous poser les questions qui sont essentielles. J'ai été surprise ces derniers jours de voir le nombre de signalements de nuisances sur le site. J'entends vos inquiétudes et, comme vous, je souhaite que toute la transparence soit faite et que chacun puisse être rassuré.

M. BIDART (intervention remontée dans le CR)

Les campagnes de prélèvement par la police de l'eau dans le cadre du REPOM sur la façade littorale au niveau des Ports, avec un point sur Bayonne, sont faites une fois tous les 3 ans. Il s'agit de données brutes. On aura les prochaines données en 2021. Les données 2016-2018 avaient été adressées aux associations qui les avaient demandées. Les analyses sont ensuite faites au niveau du Ministère.

Les analyses pour les dragages sont de la responsabilité du maître d'ouvrage soumis à arrêté préfectoral. En 2020, la campagne de dragage a été perturbée. Il y a eu une dérogation pour allonger la période par rapport à l'arrêté initial. On n'a pas été alerté sur des pollutions au niveau des sédiments.

Il y a un comité de suivi qui se tient une fois par an mais il n'a pas pu se tenir en 2020.

M. BAYLE

Est-il possible de présenter au sein du SPPPI, l'analyse et l'expertise du comité de suivi ?

M. BIDART

On peut l'envisager.

Mme HARDOUIN

Je pense que c'est souhaitable que nous ayons tous accès à cette information.

Présentation du bilan des rejets TIMAC AGRO

Mme CHOUPAY et M. KHAMMOUNI – TIMAC AGRO

2 NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Quelques principes

Classement SEVESO:

Notre site n'est PAS classé « SEVESO »

AMMONITRATE (Nitrate d'Ammonium):

TIMAC AGRO n'importe PAS, ne stocke PAS, ne fabrique PAS et n'utilise PAS d'AMMONITRATE dans l'usine de Tarnos

Aucune correspondance avec le Sulfate d'Ammoniaque (SA21)

Produits "PHYTOSANITAIRES" (Pesticides):

TIMAC AGRO ne stocke PAS, ne fabrique PAS et n'utilise PAS de PHYTOSANITAIRES dans l'usine de Tarnos

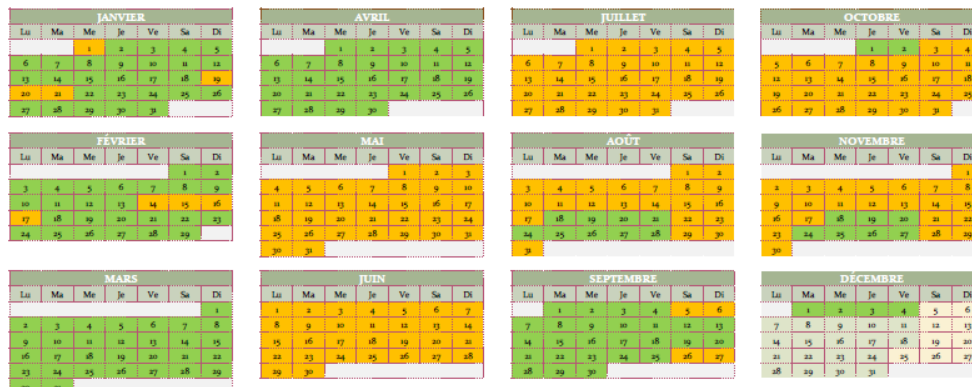


10

2 NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Nos périodes de fonctionnement

2020



11

2 NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Rejets aqueux

Non-conformités principalement en Azote et Phosphore

Travaux en cours jusqu'à fin 2021

Déjà de nettes améliorations entre le 1^{er} et 2nd trimestre



12

2 NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Rejets atmosphérique

Tous nos rejets sont conformes

Des investissements sont quand même engagés afin d'améliorer de façon continue le ressenti olfactif et répondre aux demandes des riverains



13

2 NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

PLAINTES SPPPI DE TOUTE LA ZONE INDUSTRIELLE: ANNEE EN COURS 2020



14

3 LES INVESTISSEMENTS DE TIMAC AGRO TARNOS (LIÉS À L'ENVIRONNEMENT)

Faits à ce jour pour 2020 :

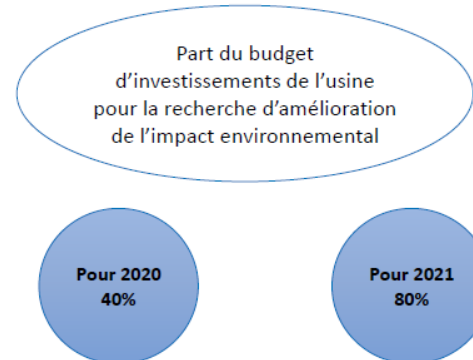
Gestion des eaux Phase 1
Technologie lavage des gaz de la cave

En cours avant fin d'année :

Remplacement des volets de déchargement

Prévus en 2021 :

La Gestion des eaux Phase 2
Technologie lavage des gaz granulation



16



M. KHAMMOUNI

Nos sites sont ouverts à la visite. Vous êtes les bienvenus chez nous.

M. BOTELLA

Que devient le phosphate après épandage et absorption par la plante? Rejet ? stockage dans le milieu naturel ?

M. KHAMMOUNI

La plante absorbe seulement ce dont elle a besoin. Le phosphate est restitué surtout dans son grain. Le phosphate revient en partie au sol. Il a tendance à redevenir roche avec un impact nul car il n'est plus mobile.

Mme CHOUPAY

➤ Rejets aqueux

- Mise en demeure en raison de dépassements des seuils des rejets.
- Pas de rejets directs aqueux mais forte pluviométrie locale avec des eaux qui se chargent avec les dépôts de matières au sol et qui sont rejetées au milieu.
- Amélioration sur les matières premières qui tombent au sol par des travaux de génie civil. Réorganisation des flux pour éviter les chutes de matières lors des transferts. On perçoit déjà les effets avec une baisse des taux en 2020.

➤ Rejets atmosphériques

- Conformité sur tous les paramètres contrôlés. Cependant, investissements réalisés et à venir pour améliorer le ressenti olfactif et répondre à la demande des riverains. Certaines de nos productions génèrent des odeurs, sources de nuisances ressenties même si nous sommes conformes à la réglementation.
- Nouvelle technologie au niveau des ateliers en octobre et novembre 2020.

- Suivi des alertes Nuisances. Réponse systématique. Analyse des événements. En 2020, les alertes Odeurs sont intervenues à 30% sur des périodes d'arrêt de l'usine. Pourtant le nom de TIMAC AGRO est ciblé sur certaines de ces alertes par rapport à une typologie d'odeur.
- Investissements réalisés
 - Gestion des eaux phase 1.
 - Lavage des gaz de l'atelier cave.
- Investissements à venir
 - Gestion des eaux phase 2.
 - Lavage des gaz de l'atelier granulation.
 - Remplacement de volets de déchargement.

Ces investissements ont un fort impact financier sur la société.

Questions diverses

Demandes et/ou propositions des membres du SPPPI

Michel BOTELLA

Je renouvelle la question sur l'impact de la qualité de l'eau sur les poissons que nous consommons, en particulier de celui des hydrocarbures qui ressortent à St Bernard.

M. BIDART

Il y a de nombreuses pressions sur l'estuaire de l'Adour. Il y a différentes responsabilités, dont potentiellement les usines soumises aux réglementations des ICPE mais la source n'est pas facilement identifiable. On n'a pas toutes les réponses.

M. BILHERE

Etant régulièrement sollicité sur les questions de pollutions et de nuisances, je renouvelle, par le biais du SPPPI, la possibilité de participer aux réunions des CSS.

M. JONATHAN

La composition de la CSS est définie par arrêté préfectoral. Nous allons examiner votre demande et vous apporter une réponse dès que possible.

M. BERGE

Demande la définition de l'AMIC.

M. BILHERE

C'est l'association pour la défense de l'habitat individuel à Chiberta.

M. VIDAL

Je formule la même demande au titre de SOS Littoral Angloy.

M. JONATHAN

Nous allons examiner votre demande et vous apporter une réponse dès que possible.

M. VIDAL

On a dit que SOS Littoral n'a pas légitimité à participer aux travaux du SPPPI.

Mme BEDERE

Ce n'est pas ce qui a été dit.

On a reçu une première demande de SOS Littoral Angloy alors que M. BAYLE en était le Président. A ce moment-là, le Bureau du SPPPI n'avait pas donné suite car l'objet de l'association n'était pas en lien direct avec celui de l'instance.

Une nouvelle demande a été formulée plus récemment, et a été, à nouveau, examinée par le Bureau. Il a été convenu, qu'à ce jour, le collège des Associations étant très fourni, SOS Littoral Angloy n'intégrait pas directement le SPPPI mais serait invitée à participer aux travaux.

En 2021, à l'occasion du nouvel arrêté préfectoral et dans la mesure où certaines associations ne participent plus aux travaux du SPPPI, la demande pourra être réétudiée.

M. BILHERE

L'AMIC veut réagir à l'intervention de M. BERGE dans la presse disant que les pratiques ayant généré autrefois des pollutions n'existent plus. Ce sont des idées. Il y a une dichotomie criante qui devient insupportable entre l'affichage à grand renfort de communication et les faits. Je parle du bruit, de l'air et de l'eau.

On entend que sur le bruit il n'y a aucun problème. Les industriels pratiquent l'autocontrôle et tout est aux normes. Or, quand on a posé la question des niveaux de décibels relevés, on a constaté que les sonomètres étaient en panne depuis 3 ans. Je remercie la Ville d'Anglet qui a financé la mise en place d'un sonomètre.

M. BERGE

Vous parlez également à l'Etat. Sur la question des normes, le contrôle se fait sur la durée. Je reviendrai avec des données. Il est préférable de poser les questions avant afin que nous puissions apporter des réponses. Les normes sont souvent mesurées sur des moyennes et les dépassements ne sont pas forcément en dehors de la norme.

M. BILHERE

L'AMIC s'inscrit en faux. Quand vous avez un pic à 1h du matin à 80dB vous êtes en dehors de la norme.

M. BERGE

C'est une nuisance que je vais examiner attentivement et je propose qu'on fasse un point en prochaine séance.

M. BILHERE

Il suffit de regarder les alertes sur le site internet du SPPPI.

M. JONATHAN

Je comprends les alertes qui correspondent à un ressenti et ne se préoccupent pas d'être aux normes ou pas. Personne dans cette instance ne conteste le fait que les activités, sur le Port et autour, génèrent des nuisances. Les établissements industriels sont soumis à des arrêtés avec l'obligation de respecter des normes. Il peut arriver que les seuils soient dépassés lors d'incidents qui doivent être signalés et justifiés à la DREAL. Si ces écarts ne sont pas corrigés on engage une procédure de mise en demeure.

M. DUBERT

Concernant le bruit, il y a une norme qui est le fondement des examens de la conformité des émissions sonores. Effectivement, le calcul se fait par une intégration sur un pas de temps fixé par la norme. Lorsqu'un pic est inférieur au pas de temps de mesure, on ne le voit pas. Aujourd'hui on peut dire que chez CELSA (identifié par les fiches alertes comme

source de bruit), on n'a pas pu établir que l'entreprise ne respecte pas la réglementation qui lui est imposée en matière de bruit, y compris avec les données du sonomètre de la Ville d'Anglet.

M. BERGE

La DREAL vient confirmer ce qui a été dit dans l'article et ce n'est pas juste de la communication. Par ailleurs, je n'ai jamais nié les nuisances. Je m'inscris dans le fait que nous devons continuer à lutter contre les nuisances.

M. BILHERE

Dans ce cas, je propose que, lors d'une réunion SPPPI à venir, nous ayons une présentation du suivi des bruits.

M. BERGE

Ce sera fait sur la base des données produites par les outils de la commune d'Anglet.

Mme DEQUEKER

Je suis contente de contribuer largement à l'évolution de cette problématique.

Il serait souhaitable que l'entreprise CELSA soit présente ainsi que toute personne qui s'occupe de l'environnement dans l'entreprise et que toute preuve soit apportée des améliorations potentielles qu'ils auraient réalisées sur leur process.

M. JONATHAN

Ces problématiques vont être abordées et explicitées lors de la CSS du 7 décembre.

Si la Présidente est d'accord, ce sujet pourra être traité lors de la prochaine plénière du SPPPI en présence bien sûr de l'industriel.

Mme DEQUEKER

Je voudrais préciser qu'il y a également des riverains de Boucau et de Tarnos qui ont contribué aux alertes Bruit.

Mme WOULDSTRA

Comment sont analysées les données sur le bruit de la Ville d'Anglet ? Ces données sont-elles confidentielles ? Peuvent-elles être communiquées aux membres du SPPPI ?

Mme DEQUEKER

Je vous donne rendez-vous à la prochaine CSS. Les données sont enregistrées 24h/24 par le sonomètre, installé sur le toit terrasse de la capitainerie du Port de Plaisance. En cas d'urgence, une photo est déclenchée. Nous analysons tous les résultats en interne. Nous tenons des tableaux de bord et nous travaillons également avec un acousticien extérieur. CELSA a également un traitement en interne et avec un acousticien et a un installé un sonomètre nouvelle génération rue du Brise-lames à Anglet.

M. GONZALEZ

Je vous partage ce message d'une boucalaise qui a émis une alerte Bruit le 3/12 à 21h.

Je connais parfaitement la zone et les sites industriels et les nuisances qui en découlent.

Je prends connaissance des travaux. J'ai bien l'intention de contribuer à cette instance.

Il faut faire la différence entre des événements ponctuels et ceux qui sont répétitifs.

L'investissement dans la drague est une très bonne chose.

A Boucau, on est très impacté par tous les sites industriels. Il faut faire en sorte d'atténuer ces nuisances pour qu'on puisse vivre ensemble.

Je serai là pour aider à trouver des solutions.

Mme HARDOUIN

Le but du SPPPI est justement d'éviter de penser que tous les riverains sont des enqueteurs et tous les industriels des menteurs. L'objectif est de pouvoir échanger en toute transparence et que chacun puisse être entendu et écouté.

M. DRONEAU

Sur le sujet du Bruit, si on a des données de la commune d'Anglet, il serait intéressant qu'une personne vienne nous les présenter et les expliciter, savoir s'il peut y avoir des pics avec les voies de passages de l'autre côté de l'Adour, des phénomènes d'autres activités bruyantes. Il serait souhaitable d'avoir une restitution pour tous des données existantes.

M. BILHERE

La semaine dernière, plusieurs alertes sur les odeurs ont été formulées. L'AMIC renouvelle la demande, déjà faite ici et en conseil de quartier, de connaître et d'analyser en suivi les gaz polluants (documents remis à la Présidente).

Dioxyde de soufre	SO2
Oxyde d'azote	NO
Dioxyde d'azote	NO2
Sulfure d'hydrogène	H2S
Ammoniac	NH3
Ozone ou TriOxygène	O3
Monoxyde de Carbone	CO
Dioxyde de Carbone	CO2
plomb	Pb
Particules	PM1, PM10, PM 25
COV	

Il avait été annoncé, en plénière 2019, la réalisation de campagnes de mesures par l'ATMO NA, avec la publication de résultats auxquels nous n'avons pas accès. L'AMIC demande à prendre connaissance du suivi et de l'analyse de ces nuisances.

Mme BEDERE

Nous pouvons vous indiquer que ce point a été demandé à la CAPB par M. Le Sous-préfet. Une présentation sera faite lors de la prochaine plénière. La CAPB nous a fait savoir que la dernière campagne qui devait se tenir à l'automne ne pourra pas avoir lieu faute de disponibilité du matériel.

M. BILHERE

Dans cette plénière nous aurons le suivi de tous les gaz que je viens de citer ?

Mme BEDERE

Nous aurons les résultats des mesures qui sont effectuées dans le cadre de la convention ATMO/CAPB en présence des techniciens d'ATMO auxquels vous pourrez poser vos questions.

M. BERGE

Vous pourrez également vous adresser directement à M. Claude OLIVE, Vice-président de la CAPB, qui pilote cette étude. Il est lui-même à l'origine de cette étude, je suis certain qu'il sera ravi de vous donner tous les éléments et de répondre à toutes les questions que vous vous posez.

Mme DEQUEKER

C'est rassurant de savoir qu'on met plus d'un an pour avoir des résultats affichés, ça nous laisse le temps, à nous Ville d'Anglet, de vous faire connaître nos résultats.

M. BERGE

Vous verrez ça avec l'exécutif de la CAPB qui, je pense, est plus proche de vous que de moi.

M. JONATHAN

Ce sujet a été traité en Bureau. La CAPB avance aussi vite que possible, sur la base de dires d'experts qui ont décidé des paramètres à mesurer, en fonction des problématiques du territoire. Les résultats seront présentés dès la prochaine séance.

On a collectivement intérêt à ce que cette étude soit produite et communiquée à l'ensemble des acteurs.

M. BERGE

J'ai toujours dit que ce qui est insupportable dans une instance comme la nôtre, c'est les jeux de rôles. Nous avons tous des responsabilités. Je ne suis pas le seul élu de la CAPB ici. C'est insupportable de voir des élus qui siègent à l'agglomération Pays Basque qui viennent dans une autre instance réclamer des données de la première. S'il y a un problème avec les données produites par la CAPB, c'est de la responsabilité des élus qui y siègent de les demander à leur propre structure.

Le SPPPI n'est pas une instance de jeux de rôles mais de gouvernance et du suivi du Port de Bayonne. Si vous voulez rentrer dans une logique de jeu de rôles vous allez paralyser cette instance. Ce qui nous discréditera collectivement. Je refuse de participer à ce genre de chose. Je suis pour la transparence totale et je ne comprends pas qu'au même moment, on nous dise qu'on veut avoir les données de la CCI sur la qualité de l'eau, et que, quand on demande à une collectivité qui produit des données sur le bruit, on nous en refuse l'accès. Pourquoi certains doivent être transparents et pas les autres ?

Mme DEQUEKER

Je n'ai pas dit que je ne donnerai pas les données. Je participe depuis le début et depuis plus longtemps que vous puisque c'est moi qui ai créé le SPPPI avec M. BOTELLA en 1996. Je connais cette structure par cœur et je peux en parler très largement.

On peut se réjouir que Mme HARDOUIN élue à l'agglomération, qui fait partie de la Commission Transition écologique et énergétique et qui suit le Plan Climat, sera à même de se rapprocher des services.

Mme HARDOUIN

Je vous propose que nous arrêtons là cet échange pour redonner la parole à M. BILHERE.

M. BILHERE

Je précise que l'AMIC ne s'inscrit dans aucun jeu de rôle mais cherche à faire entendre la petite voix des riverains qui subissent différentes nuisances et pollutions. S'agissant de l'eau, à compter de 2021, CELSA est tenu de se mettre aux normes et de diminuer fortement les rejets d'eau contenant notamment plomb, mercure, HAP. Je m'adresse à l'Etat. Les Préfets 40 et 64 viennent d'autoriser CELSA à déroger à cette contrainte.

(Cf Arrêté DCCPAT-BDLIT n° 2020 - 428 / Préfectures Landes et Pyrénées Atlantiques en date du 14 sept. 2020). C'est dommage dans une démarche environnementale où CELSA devait diminuer ses pollutions dans l'eau.

M. DUBERT

CELISA n'a plus de rejet aqueux depuis janvier 2020. CELISA s'était engagé à stopper ces rejets à l'Adour. Les travaux ont été faits en 2019. Il n'y a plus de rejet.

M. BILHERE

Je cite l'article 2/4.3.2.3 concernant le rejet des eaux pluviales de toiture de la zone 3.

M. VIDAL

J'ai rédigé plusieurs courriers avec un travail méthodique depuis la dernière réunion plénière. J'étais étonné qu'aucun résultat des autocontrôles et des contrôles de la DREAL ne soient accessibles. On m'avait indiqué un site dont l'adresse avait été précisée dans le compte-rendu. Cette adresse n'est pas accessible aux associations. J'ai cherché et j'ai trouvé une adresse qui a été modifiée 3 fois et ne permet pas non plus l'accès aux informations. J'ai pu à un moment donné faire un point et j'ai fait une fiche de tous les arrêtés qui autorisaient les ICPE. J'en ai trouvé une dizaine. En consultant tous les arrêtés, je constate que des contrôles doivent être effectués par ces entités. Sur le site, je ne trouve pas ou peu de résultats. J'ai donc fait un courrier aux préfectures pour demander le respect strict de ces contrôles et la publication des résultats. J'ai même fait une proposition consistant à faire un bilan à chaque séance plénière sur la base des tableaux que j'ai réalisés. En regardant plus précisément les arrêtés, on se rend compte qu'aux fils des années ils deviennent de plus en plus complexes. Ce qu'on impose aux entreprises est de plus en plus lourd. Pourquoi autant d'obligations. Sait-on les contrôler ? Sait-on diffuser les informations ?

La Directive Cadre Eau impose la suppression totale des rejets au milieu naturel à partir de 2021. J'aimerais savoir quelles sont les dispositions qui sont prises par toutes les entreprises pour satisfaire à cette directive et par la DREAL pour vérifier qu'elles sont bien respectées.

J'ai noté pour TIMAC AGRO, des résultats en 2016, 2017 homogènes sur l'azote alors qu'en 2018 ils sont multipliés par 6. Quelle en est l'explication ? Idem pour le zinc en 2017. Je demande à ce qu'il y ait une régularisation de ces contrôles et une analyse par la DREAL de ces anomalies.

Mme LEUENBERGER

J'ajouterai que les bilans précédents de TIMAC AGRO sur le site du SPPPI datent de 2012.

Mme BEDERE

Le SPPPI n'a pas pour mission de présenter les bilans des rejets industriels mais les sollicite à la demande du Bureau ou d'un membre. Il me semble que nous avons eu des bilans plus récents de TIMAC AGRO, nous allons le vérifier.

M. KHAMMOUNI

On vous présente les données dont nous disposons en toute transparence. Je peux rechercher les données antérieures si nécessaire. On vous a présenté les travaux pour faire en sorte qu'il n'y ait plus de rejet sur notre site.

M. JONATHAN

Je voudrais que M. DUBERT nous rappelle les règles de communication publique qui s'appliquent.

M. DUBERT

L'industriel a des obligations vis-à-vis de l'Etat dans le cadre des autorisations préfectorales ou ministérielles. Il doit diffuser les informations concernant les bilans annuels. On est en mesure de diffuser facilement les rapports des industriels qui donnent lieu à des décisions préfectorales ou nationales. On peut diffuser, à la demande, les autocontrôles mais ce sont des dossiers assez lourds. On avait proposé en Bureau de présenter la conformité des sites industriels. J'ignorais que le site n'était pas accessible aux associations.

M. JONATHAN

On peut convenir que, chaque année, il y ait une présentation des bilans, de la conformité et de l'effectivité des contrôles.

M. DUBERT

On avait prévu de le faire à la première plénière de 2021.

M. BOTELLA

Je note un exercice d'information intéressant au regard des investissements annoncés et importants. Ils répondent, pour le lavage des fumées, par exemple, à nos demandes maintes fois renouvelées depuis que le S3PI a été mis en place.

C'est une avancée car si l'on regarde l'usine Timac Agro de St Malo, c'est le Juge qui a décidé, pour répondre aux mêmes revendications que pour celle de Tarnos, de désigner un expert, mais à la charge des riverains.

Cela ne dédouane pas l'activité globale de la manutention d'engrais sur la zone industrialo-portuaire au-delà de Timac Agro, à l'origine d'odeurs récurrentes difficilement supportables et de poussières. Une mission d'inspection des stockages avait été annoncée par M Dubert.

D'autre part sur une diapositive de la présentation de Timac Agro, une photographie du bord de l'Adour à la Petite Mer, juste à l'aval du quai européen Tarnos, montre un tapis d'algues vertes au sol reflétant un phénomène d'eutrophisation dû aux pollutions non maîtrisées le long du bassin de l'Adour. Cette observation est en lien avec notre question sur le « relargage » par les plantes du phosphate fabriqué chez Timac Agro.

De ces faits, nous renouvelons notre forte inquiétude sur les conséquences que ces pollutions entraînent sur la qualité des eaux littorales et des embruns au débouché de l'Adour : phénomène du LIGA, processus de désoxygénation de cette masse d'eau, concentration des micropolluants, impacts décapants des embruns pollués sur certains végétaux du littoral, que peut-il en être sur la santé ?

Nous renouvelons également, au-delà des sujets à traiter en 2021, les sujets suivants :

- étude impact engrais sur Adour – CCI / Région,
- bilan RSDE – DREAL UD64,
- étude qualité de l'air – ATMO/CAPB,
- nos demandes d'informations aux DDTM 64 et ou 40 sur les analyses pour le REPOM Port de Bayonne et celles concernant les rejets des effluents à l'Adour de la ZIP et du port.

M. HARDOUIN

Pour toutes les questions demandées, les réponses sont programmées au cours des prochaines plénières. Nous allons avoir une année très riche.

M. le Sous-préfet va nous dire quelques mots. Je vous remercie pour votre présence.

M. JONATHAN

Merci Madame la Présidente. Comme vous le savez, je vais bientôt quitter mes fonctions. C'était ma dernière plénière du SPPPI. Avant de partir, je voulais vous remercier pour la qualité des échanges et vous dire toute l'importance que je donne au SPPPI. C'est pour cette raison que j'ai été très assidu. L'époque actuelle renforce l'importance du SPPPI. Les questions de pollutions et de nuisances sont des sujets où le ressenti est souvent fort et où l'information peut être précédée de la rumeur. Il est donc très important qu'il y ait une instance où la vérité et la rationalité soient les axes de travail. A une époque où on voit apparaître des faits alternatifs, il est très important que les compétences différentes puissent se réunir pour débattre en toute sérénité et en toute objectivité.

Nous sommes en présence de pollutions historiques. Une grande avancée a été faite, sans qu'on en soit tout à fait conscient, avec l'étude de zone. L'étude a été complexe et a abouti à une somme d'informations qu'il faut exploiter et valoriser afin qu'elles soient le plus partagées possible.

Je voudrais aussi dire que j'ai toujours eu en tête que l'activité portuaire est facteur de nuisances, de pollutions potentielles mais est surtout une formidable opportunité, une chance pour ce territoire d'avoir un port qui irrigue l'activité économique propre au port mais aussi permet de développer l'activité économique à l'intérieur du territoire. Ce port est un atout. C'est une opportunité de développement, de créations d'emplois. Comme toute activité humaine, cela génère des risques, des nuisances, potentiellement des pollutions. Les services de l'Etat sont tout à fait vigilants pour faire respecter les obligations des industriels. Des efforts sont faits pour la diminution des nuisances. Je constate que depuis 3 ans les choses ont avancé, parfois à un rythme que certains jugent insuffisant ou incomplet mais en tous cas dans un effort de transparence. Les industriels ont bien compris qu'ils ont eux aussi intérêt à jouer le jeu de la transparence. Je les remercie.

En conclusion, je souhaite bon vent au SPPPI et que vos travaux permettent une meilleure information sur ces sujets extrêmement complexes.

M. HARDOUIN

Je vous remercie.

Suites réunion de l'assemblée plénière

Sujets à traiter en 2021

- Bilan annuel des alertes Nuisances 2020.
- Qualité de l'Eau
 - o Etude impact engrais sur Adour – CCIBPB.
 - o Divers rejets à l'Adour.
- RSDE – DREAL UD64.
- Etude qualité de l'air – ATMO/CAPB. Voir liste AMIC.
- Présentation DDTM 64
 - o Résultats des analyses des tests dragage-clapage.
 - o Résultats REPOM.
- Présentation du suivi des émissions sonores.
- Présentation annuelle de la conformité des sites industriels – DREAL NA.

Visites de sites à organiser notamment pour les représentants des associations et nouveaux élus.

Groupe de travail Communication Etude de zone à programmer.